



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LUNDI 2 FEVRIER 2026

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 22

- Pouvoirs : 5

- Excusé(e)s : /

- Absent(e)s non

excusé(e)s : 3

L'an deux mil vingt-six, le 2 février, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 26 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Fêtes à Communay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Maryse MERARD (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennnes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, Pascale LUCARELLI, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY (Sérézín du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Cécile SUBRA (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Laurent BICARD (Chaponnay)

M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon)

M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézín du Rhône) a donné pouvoir à M. Pierre BALLELIO (St Symphorien d'Ozon)

M. Denis CATHEBRAS (Sérézín du Rhône) a donné pouvoir à Mme Mireille BONNEFOY (Sérézín du Rhône)

Mme Frédérique LEPERS (Simandres) a donné pouvoir à M. Michel BOULUD (Simandres)

Excusé :

/

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

Mme Martine JAMES (Communay)

Mme Bettina VOIRIN (Ternay)

N°2026-05-7.5.3
02/02/2026

Avenant 1 à la convention pluriannuelle avec l'Ecole de musique Vincent d'Indy

Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux écoles de musique, rappelle à l'assemblée que :

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-07-29-00010 du 29 juillet 2025 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la délibération n° 2023-13 en date du 27 février 2023 approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Ecole de musique Vincent d'Indy pour 2023-2025 ;

Vu le bureau communautaire du 19 janvier 2026 ;

Considérant que l'école de musique est de compétence communautaire ;

Considérant que depuis l'intégration de Chaponnay au sein de la CCPO, des élèves du Territoire Communautaire peuvent suivre cet enseignement artistique à l'Ecole de musique Vincent D'Indy ;

Considérant que la convention pluriannuelle d'objectifs est arrivée à échéance le 31 décembre 2025 ;

Considérant qu'au vu du contexte électoral, l'Ecole de musique Vincent d'Indy a besoin d'un délai supplémentaire afin de formaliser une prochaine convention d'objectifs ;

Considérant qu'il convient de prolonger la durée d'exécution de la convention 2023-2025 jusqu'au 31 décembre 2026 via un avenant ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de l'avenant 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 entre la CCPO et l'Ecole de musique Vincent d'Indy prolongeant la durée de la convention pluriannuelle jusqu'au 31 décembre 2026, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant 1 à ladite convention ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2026 du budget principal de la CCPO au chapitre 65.

Télétransmise en Préfecture le - 6 FEV. 2026
Affichée le
Certifiée exécutoire le - 6 FEV. 2026

Pour extrait conforme au registre,
Pierre BALLELIO
Président

